



COMMISSION DEPARTEMENTALE
CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Liste départementale d'aptitude
aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2021

**Le président de la commission départementale chargée d'établir
la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-4 et R. 123-34 à R. 123-43 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2018-08-07-001 du 07 août 2018 portant composition de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu les délibérations de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, lors de sa séance du 05 novembre 2020 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Pour l'année 2021, la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est arrêtée ainsi qu'il suit :

Madame Marie-Céline BATTESTI-PIERRE, coordinatrice de projets urbains de la mairie d'Ajaccio

Madame Carole BOUCHER, chargée de mission à la communauté d'agglomération du pays Ajaccien,

Monsieur Laurent CALVET, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale (retraité)

Madame Marie-Christine CIANELLI, urbaniste

Monsieur Robert COHEN, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (retraité)

Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, agent de maîtrise à la collectivité de Corse

Monsieur Dominique FARELLACCI, directeur territorial

Madame Catherine FERRARI, consultante en droit immobilier

Madame Estelle FONTRIER- VIGROUX, ingénieur hydraulicienne à la mairie d’Ajaccio (direction Grands projets)

Madame Vanessa MARCHIONI, gérante associée de la société Cors’Ecologie Conseil (spécialisée dans la gestion des déchets, la sécurité du transport de marchandises, des installations classées)

Monsieur Gilles ROPERS, expert judiciaire près du Tribunal Judiciaire

Monsieur Christian REROLLE, ingénieur principal territorial

Monsieur André FREDIANI, agent comptable (retraité)

Article 2 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Le président de la commission

Thierry VANHULLEBUS